

RÈGLEMENT DU JEU

« JOUEZ AVEC WAP TWO – Tony Parker »

ARTICLE 1- ORGANISATION

La société ZANNIER S.A.S., société par actions simplifiée au capital de 54.400.000 euros dont le siège social est à PARIS – 75010 – 6 bis, rue Gabriel Laumain, immatriculée au R.C.S. de PARIS sous le numéro SIREN 624 500 195 (ci-après la "**Société Organisatrice**"), organise du 11 avril au 01 mai 2016 un jeu dénommé : « Jouez avec WAP TWO – Tony Parker », en partenariat avec des détaillants indépendants affiliés au réseau de distribution Z generation (ci-après les "**Partenaires Z generation**") ; la liste des Partenaires Z generation participant à l'opération est publiée sur le site <http://www.generation.z-enfant.com>.

ARTICLE 2- CONDITIONS D'ACCÈS

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure ayant sa résidence habituelle en France.

ARTICLE 3- PARTICIPATION

Pour acquérir la qualité de participant, toute personne, qui remplit les conditions exposées à l'article 2 du présent règlement, doit remplir un bulletin de participation et le déposer dans une urne.

Le bulletin de participation est à retirer auprès de l'hôte ou de l'hôtesse de caisse d'un magasin d'un Partenaire Z generation participant à l'opération.

L'urne est disposée près de la caisse de tout magasin d'un Partenaire Z generation participant à l'opération.

Toute personne dont le bulletin de participation comporterait des données personnelles incomplètes, erronées (notamment une adresse de courrier électronique non valable), non conformes au présent règlement ou manifestement frauduleuses, verra sa participation invalidée.

ARTICLE 4- DOTATION

Le lot n°1 est un voyage pour 4 personnes (deux adultes et deux enfants) à San Antonio aux Etats-Unis pour une durée de 6 jours – 5 nuits sur la période entre le 15 novembre et le 15 décembre 2016. Le gagnant de ce lot et les trois personnes de son choix qui l'accompagneront rencontreront Tony Parker lors d'un match de l'équipe de basket des SAN ANTONIO SPURS. La valeur du voyage est donnée à titre indicatif, sous réserve de disponibilités du gagnant et de ses trois invités lors de la réservation. Ce lot a une valeur approximative de quatre mille huit cent vingt-quatre euros (4824€) ;

Le lot n°2 est un maillot de basket dédié des San Antonio Spurs d'une valeur de soixante-trois euros (63€);

Le lot n°3 est un maillot de basket dédié des San Antonio Spurs d'une valeur de soixante-trois euros (63€);

Le lot n°4 est un maillot de basket dédié des San Antonio Spurs d'une valeur de soixante-trois euros (63€);

Le lot n°5 est un maillot de basket dédié des San Antonio Spurs d'une valeur de soixante-trois euros (63€);

Le lot n°6 est un maillot de basket dédié des San Antonio Spurs d'une valeur de soixante-trois euros (63€);

Le lot n°7 est un maillot de basket dédié des San Antonio Spurs d'une valeur de soixante-trois euros (63€);

Le lot n°8 est un maillot de basket dédié des San Antonio Spurs d'une valeur de soixante-trois euros (63€);

Le lot n°9 est un maillot de basket dédié des San Antonio Spurs d'une valeur de soixante-trois euros (63€);

Le lot n°10 est un maillot de basket dédié des San Antonio Spurs d'une valeur de soixante-trois euros (63€);

Le lot n°11 est un maillot de basket dédié des San Antonio Spurs d'une valeur de soixante-trois euros (63€);

Le lot n°12 est un maillot de basket dédié des San Antonio Spurs d'une valeur de soixante-trois euros (63€);

Le lot n°13 est un maillot de basket dédié des San Antonio Spurs d'une valeur de soixante-trois euros (63€);

Le lot n°14 est un maillot de basket dédié des San Antonio Spurs d'une valeur de soixante-trois euros (63€);

Le lot n°15 est un maillot de basket dédié des San Antonio Spurs d'une valeur de soixante-trois euros (63€);

Le lot n°16 est un maillot de basket dédié des San Antonio Spurs d'une valeur de soixante-trois euros (63€);

Le lot n°17 est un maillot de basket dédié des San Antonio Spurs d'une valeur de soixante-trois euros (63€);

Le lot n°18 est un maillot de basket dédié des San Antonio Spurs d'une valeur de soixante-trois euros (63€);

Le lot n°19 est un maillot de basket dédié des San Antonio Spurs d'une valeur de soixante-trois euros (63€);

Le lot n°20 est un maillot de basket dédié des San Antonio Spurs d'une valeur de soixante-trois euros (63€);

Le lot n°21 est un maillot de basket dédié des San Antonio Spurs d'une valeur de soixante-trois euros (63€);

ARTICLE 5- DÉSIGNATION DES GAGNANTS ET ATTRIBUTION DES LOTS

Les gagnants seront désignés par tirage au sort après regroupement dans une urne unique de tous les bulletins de participation.

Le tirage sera effectué le 31 mai 2016, sous le contrôle de l'huissier de justice identifié à l'article 6 du présent règlement, dans l'établissement de la Société Organisatrice sis 19, rue Font Rozet, 42400 Saint-Chamond, France.

La Société Organisatrice avisera les gagnants, au plus tard dans les sept (7) jours du tirage au sort, en adressant un courriel à l'adresse de courrier électronique que chaque gagnant aura renseignée sur son bulletin de participation.

Dans les quinze (15) jours de l'envoi de cet avis, chaque gagnant devra, sous forme de réponse au courriel l'ayant avisé, confirmer à la Société Organisatrice son adresse postale pour l'attribution du lot.

A défaut de réponse dans la forme et le délai précités, chaque gagnant sera réputé avoir renoncé purement et simplement à son gain, lequel sera déclaré non attribué.

En cas de réponse dans la forme et le délai précités, la Société Organisatrice désignée à l'article 1^{er} du présent règlement contactera le gagnant pour convenir de la date et de l'organisation du voyage à San Antonio.

Le jeu sera clôturé le 31 juin 2016.

ARTICLE 6- ACCEPTATION ET PUBLICITÉ DU RÈGLEMENT

La participation au jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le présent règlement est déposé auprès de Maître François TRONCHET de la S.E.L.A.R.L. MARECAL-TRONCHET-SIMONET, huissiers de justice associés, en résidence à Saint-Etienne (42000) – 13, rue d'Arcole, France.

Le présent règlement est consultable gratuitement (hors frais de connexion facturé par les fournisseurs d'accès Internet), pendant toute la durée du jeu, sur le site internet <http://www.generation.z-enfant.com>

ARTICLE 7- VÉRIFICATION D'IDENTITÉ

Pendant toute la durée du jeu, tout participant autorise toutes vérifications utiles concernant son droit de participer. Pour chaque gagnant, la période de vérification est étendue jusqu'à la remise du lot. Les vérifications sont effectuées dans le strict respect de l'intimité de la vie privée, conformément à l'article 9 du Code civil.

Tout bulletin de participation comportant des données personnelles qui s'avèrent erronées, non conformes au présent règlement ou manifestement frauduleuses, est invalidé et entraîne l'élimination de son titulaire comme participant, que celui-ci soit gagnant ou non.

ARTICLE 8- INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Tout participant est informé :

- que le responsable du traitement est la Société Organisatrice ;
- que ses données personnelles seront utilisées aux fins visées dans la délibération CNIL n° 2012-09 du 21 juin 2012 portant création de la norme simplifiée n°48 concernant les traitements automatisés de données à caractère personnel relatifs à la gestion de clients et de prospects ;
- que ses données seront conservées selon les prescriptions de cette norme.

Tout participant est informé qu'il peut :

- exercer ses droits d'accès, de rectification et d'opposition, au sens de la loi « Informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, en s'adressant à ZANNIER S.A.S. – service client – par la voie postale (19, rue Font Rozet, B.P.88, 42402 Saint-Chamond cedex, France) ou par courrier électronique (z-serviceclient@zanniergroup.com);
- s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique instituée par l'article L. 121-34 du Code de la consommation.

ARTICLE 9- RESPONSABILITÉ

La Société Organisatrice se réserve la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, arrêter, suspendre, écarter ou modifier l'opération sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait.

ARTICLE 10- DISPOSITIONS DIVERSES

Le présent règlement dont seule la version française fait foi, est à tous égards et sans aucune restriction exclusivement régi par le droit français.

En cas de divergences accidentelles entre le présent règlement et les supports de communication de l'opération, le présent règlement prévaudra.

Toute contestation ou réclamation doit être formulée par lettre simple adressée à la Société Organisatrice à l'adresse suivante : ZANNIER S.A.S. – service clients Z generation – 19, rue Font Rozet, B.P.88, 42402 Saint-Chamond cedex, France.

Cette lettre doit indiquer l'identité du participant et le motif exact de la contestation.

La computation des délais stipulés dans le présent règlement est régie par les articles 640 et suivants du code de procédure civile.

Bulletin de participation

Nom * :

Prénom * :

Adresse postale :

Code postal * :

Ville :

Téléphone mobile :

E-mail * :

- J'accepte de recevoir les informations et offres promotionnelles des sociétés du Groupe ZANNIER
- J'accepte de recevoir les informations et offres promotionnelles des sociétés du Groupe ZANNIER et de leurs partenaires
- Déclare avoir lu et accepter le règlement du jeu *

* champs *obligatoires*

Vos données sont collectées par la société ZANNIER S.A.S. au capital de 54.400.000 € dont le siège social est à Paris (75010) – 6 bis, rue Gabriel Laumain – immatriculée au R.C.S. de Paris sous le n° 624 500 195.

Vos données seront utilisées aux fins visées dans la délibération CNIL n° 2012-209 du 21 juin 2012 portant création de la norme simplifiée n° 48 concernant les traitements automatisés de données à caractère personnel relatifs à la gestion des clients et à la prospection, et elles seront conservées selon les prescriptions de cette norme.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant qui peut s'exercer à tout moment auprès de ZANNIER S.A.S. – service client – par la voie postale (19, rue Font Rozet, B.P.88, 42402 Saint-Chamond cedex, France) ou par courrier électronique (z-serviceclient@zanniergroup.com).

Vous disposez également de la faculté de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique instituée par l'article L. 121-34 du Code de la consommation.